



**EUROPEAN COMMITTEE OF SOCIAL RIGHTS
COMITÉ EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX**

SYNOPSIS

COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX (CEDS), 327^E SESSION

Date 16/05/2022 - 20/05/2022

Type d'activité Procédures de suivi

Lieu Réunion hybride: Strasbourg, vidéoconférence

Direction (Service) DGI Droits de l'Homme et État de droit (Département des droits sociaux)

Origine/DG Remarques Le Comité européen des Droits sociaux est un organe institué par la Charte sociale européenne. Composé de 15 experts indépendants, ses deux principales tâches sont : traiter les réclamations collectives et examiner les rapports nationaux portant sur l'application de la Charte afin de statuer sur la conformité des situations nationales.

- Objectif(s)**
- Examen des réclamations collectives en instance.
 - Examen des rapports nationaux pour les Conclusions XXII-3 (2022) de la Charte de 1961 et les Conclusions 2022 de la Charte révisée.
 - Examen des développements relatifs à la procédure sur des dispositions non acceptées.
 - Renforcement du cadre des droits sociaux du Conseil de l'Europe
 - Modifications possibles du Règlement du Comité

Résultats

1) Le Comité a adopté une décision sur la recevabilité dans la Réclamation suivante :

- *Comitato Nazionale Quadri Direttivi della Pubblica Amministrazione (CO.N.QUA.DIR - P.A.) et Cassa Mutua Nazionale tra i Cancellieri e Segretari Giudiziari c. Italie*

Réclamation n° 202/2021

2) Le Comité a adopté une décision sur le fond dans les Réclamations suivantes :

- Association panhellénique des retraités des télécommunications du groupe OTE (PAP-OTE) c. Grèce.

Réclamation n° 165/2018

- *Unione sindacale di base - settore pubblico impiego (USB) c. Italie*

Réclamation n° 152/2017

3) Le Comité a poursuivi son examen des réclamations en instance ;

4) Les sous-comités ont examiné les projets de Conclusions pour les Conclusions XXII-3(2022) de la Charte de 1961 et pour les Conclusions 2022 de la Charte révisée ;

Conclusions/ Suivi

Le Comité a donné instruction au Secrétariat :

- de suivre la procédure de réclamations collectives avec les rapporteurs pour les réclamations en instance ;
- de transmettre aux parties et de publier la décision sur la recevabilité ;
- de transmettre les décisions sur le bien-fondé aux parties et au Comité des Ministres selon la procédure habituelle ;

- de finaliser les modifications du règlement en vue de leur adoption lors de la prochaine session.

Participants

Karin LUKAS, Présidente
Eliane CHEMLA, Vice-présidente
Aoife NOLAN, Vice-présidente
Giuseppe PALMISANO, Rapporteur général
József HAJDÚ (en ligne)
Barbara KRESAL (en ligne)
Kristine DUPATE
Karin Møhl LARSEN
Yusuf BALCI
Ekaterina TORKUNOVA ¹
Tatiana PUIU
Paul RIETJENS
George THEODOSIS
Mario VINKOVIC
Miriam KULLMAN

Secrétariat CdE

Jan MALINOWSKI, Secrétaire exécutif
Henrik KRISTENSEN, Secrétaire exécutif adjoint

¹ Mme TORKUNOVA a démissionné du Comité le 22 mars 2022.